

CONSEIL MUNICIPAL

2026-121

Séance du 30 juin 2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Attribution de subventions exceptionnelles aux associations – Exercice 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents** : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjointes au Maire), UI Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

### **Absents :**

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

### **Secrétaire de séance :**

Khedoudja HADJADJ

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le budget primitif 2026 de la ville de Sarcelles,

Vu les demandes de subventions exceptionnelles déposées par les associations,

Considérant le rôle fondamental des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales,

Considérant l'intérêt communal des projets présentés,

Considérant la nécessité de soutenir des actions à caractère exceptionnel, distinctes du fonctionnement courant,

Considérant l'engagement de la ville en faveur de l'inclusion et du renforcement du lien social,

Sur présentation des documents administratifs et financiers demandés,

Sur le rapport présenté par Ayzate CHANFI, Adjointe au Maire, chargée de l'inclusion des enfants et des personnes en situation de handicap et de la vie associative.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1** : D'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 aux associations et aux organismes, selon la liste ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant attribué (€)</b>
Avenir Ambitieux	Inspire ta carrière	10 000 €
Ciné Dream Team	Actions culturelles	5 000 €
Femmes de Watteau	Clean Challenge	8 000 €
Génération Ambition	Tous au quartier	2 000 €
Alouettes des Champs	Championnat national	3 000 €
Echecs & Réussites	1 <sup>er</sup> Tournoi d'échecs à Sarcelles	3 000 €
QJEP	Ambiance multiculturelle	8 000 €
CSA 95	Création à la régie de quartier	2 000 €

CAN de Sarcelles	Tournoi de foot sur le thème de la CAN	10 000 €
Ninway	50 ans de mémoire et de transmission	4 600 €
Collectif du 30 juin	Festivités Barbecue pour promouvoir la culture congolaise	2 000 €
Imag'in'music	Création artistique d'un EP en studio	2 000 €
Combo Futsal	Participation au championnat régional 3 - Départemental 2 de Futsal	2 000 €
Virtuose	Sortir ensemble, favoriser l'inclusion	2 000 €
BETHESA	Actions culturelles	3 000 €
FOREVER	Atelier santé	2 000 €
Education & savoirs	Découvrir une nouvelle langue ainsi qu'une civilisation	6 000 €
Les Institutions Loubavitch	Une maison pleine de livres	15 000 €
CCACF	Commémoration des 50 ans de la communauté des Assyro-Chaldéens à Sarcelles (1976-2026)	6 000 €
Lumière & Nation	Continuité éducative à destination des parents seuls.	2 000 €
Maison des Femmes de Sarcelles	Accompagnement de femmes désorientées et démunies dans les charges de leur quotidien	5 000 €
Team Sens & Action	Actions culturelles	3 000 €

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations subventionnées.

**Article 3 :** Que le montant total des subventions exceptionnelles attribuées s'élève à 105 600 euros.

**Article 4 :** Que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget communal.

**Article 5 :** Des modalités de versement

- Versement en une seule fois après validation administrative ;
- Obligation pour les associations d'utiliser les fonds conformément aux projets présentés.

**Article 6** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Signer tout document afférent à la présente délibération ;
- Procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026  
Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026  
Pour le Maire et par délégation